



BULLETIN D'ADHÉSION 2023

Association déclarée Mutuelle SCIC

Nom

Adresse du siège

Code Postal Ville

Téléphone

Email de référence
(Majuscule)

Adresse du site internet

N° de SIREN¹ (9 chiffres)

C'est à cet email que l'Acepp Nationale communique les informations (lettres, accès au site....)

Les lettres peuvent être envoyées aussi à deux autres mels

Email contact 1
(Majuscule)

Email contact 2
(Majuscule)

Vous adhérez au réseau ACEPP en tant que :

			Cochez
Membre actif	Vous êtes signataire de la Déclaration d'engagement Acepp®	Vous serez Électeur en Assemblée générale et Éligible au Conseil d'administration et Bureau de l'Acepp	<input type="checkbox"/>
Membre associé	Vous n'êtes pas signataire de la Déclaration d'engagement Acepp®	Vous serez Électeur en Assemblée générale mais pas Éligible au Conseil d'administration ou au Bureau de l'Acepp	<input type="checkbox"/>

Vos activités (plusieurs réponses possibles). Si l'association gère plusieurs sites, indiquez le nombre.

	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre
Multi Accueil, Halte crèche		Micro crèche PSU		Crèche d'entreprise		Jardin d'enfants	
Crèche parentale		Micro crèche PAJE		Ludothèque		Relai Petite Enfance(ex RAM)	
Crèche familiale		Structure itinérante		Lieu d'accueil enfants parent – agréé LAEP ou non		Maison d'assistants maternels	
Groupe de parents		Atelier enfants parents		Université Populaire de Parents		Accueil Loisirs/ périscolaire	

¹¹ Le numéro de SIRET nous permet de communiquer plus facilement avec la SMACL (Pour les associations qui souhaitent profiter du contrat collectif Assurance ACEPP/SMACL) et Elisfa- si plusieurs établissements, nous indiquer celui du siège social.

Café de parents		Lieu passerelle		Cantine			
-----------------	--	-----------------	--	---------	--	--	--

Votre implantation :

Etes-vous implantée dans un Quartier Politique de la Ville ou en ZRR (Zone de revitalisation Rurale) : OUI NON

Nombre d'adhérents de votre association (à jour de leur cotisation au 31/12/2022) : _____

Êtes-vous adhérent à (uniquement si vous payez une cotisation) :

- UDAF
 URIOPSS
 ELISFA (ex SNAECSSO)
 Un autre réseau :
Si Oui, précisez (CSF, Familles Rurales, Fédération des centres sociaux, Urscop...) -----

Qu'attendez-vous du réseau Acepp ?

Plusieurs choix sont possibles :

- Des espaces de réflexions et d'élaboration
- La promotion des valeurs du réseau (place des parents, coéducation, citoyenneté, diversité)
- Le lien, les échanges avec les autres adhérents
- Les services (assurance, mutuelle, accompagnement à la gestion, mutualisation...)
- Le soutien, le conseil
- L'accompagnement de projets nouveaux
- La formation, le ressourcement
- Autres, précisez : _____

Quelques informations générales

La participation des parents

Les parents participent à :

- | | | | |
|---------------------------------|---|--|--------------------------|
| • Réflexion éducative | • | • Courses, ménage, bricolage | <input type="checkbox"/> |
| • Gestion | • | • Impulsion de nouveaux projets | <input type="checkbox"/> |
| • Animation d'activités enfants | • | • Rencontres et négociation avec les partenaires | <input type="checkbox"/> |
| • Autres : | • | | |

Le projet associatif intègre-t-il les spécificités suivantes ?

- | | | | |
|--|----------------------------|---|----------------------------|
| • Horaires atypiques | • <input type="checkbox"/> | • Combinaison entre accueil individuel et collectif | • <input type="checkbox"/> |
| • Accueil d'enfants porteurs de handicap | • <input type="checkbox"/> | • Accueil de la diversité | • <input type="checkbox"/> |
| • Projet intergénérationnel | • <input type="checkbox"/> | • Éco pratiques (développement durable) | • <input type="checkbox"/> |
| • Service itinérant | • <input type="checkbox"/> | • « Vente » de places à une ou des entreprises / administration | • <input type="checkbox"/> |

Convention collective

Appliquez-vous ?

- Aucune convention collective
- La convention collective des acteurs du lien social et familial (ALISFA-SNACESO)
- La convention collective de l'animation
- La convention collective des hôpitaux privés (1951)
- Autre :

La formation

Est-ce qu'au moins un de vos salariés a suivi une formation en 2022 ? OUI NON

Est-ce qu'au moins un des bénévoles a suivi une formation en 2022 ? OUI NON

Les liens avec la commune ou l'intercommunalité

En 2022, la forme de contractualisation était :	Subvention	<input type="checkbox"/>
	Délégation de service public (DSP) ou marché public	<input type="checkbox"/>
Le Local	Loué ou mis à disposition par la commune	<input type="checkbox"/>
	Loué auprès d'un privé	<input type="checkbox"/>
	Loué auprès d'un bailleur social	<input type="checkbox"/>
	L'association est propriétaire	<input type="checkbox"/>

Est-ce que votre municipalité ou regroupement de communes envisage une Délégation de service public (DSP) ? OUI NON

Avez-vous du personnel mis à disposition par la commune OUI NON

Etes-vous intégré dans un guichet unique ? OUI NON en cours

Si vous gérez un Etablissement d'accueil de jeunes enfants

En 2022, avez-vous bénéficié du bonus mixité de la Caf OUI NON

En 2022, avez-vous bénéficié du bonus Handicap de la Caf : OUI NON

Votre taux de facturation en 2022 Moins de 107 % entre 107 et 117 % plus de 117 %

Proposez-vous un forfait aux familles ? OUI NON

Est-ce que les repas et les couches sont apportés par les familles ? OUI NON

Nombre de salariés au 31/12/2022 :

Rencontrez-vous des difficultés dans le recrutement ?

- pour les postes Direction/Responsabilité technique OUI NON
- pour les postes d'Encadrement des enfants (EJE, Auxiliaire, Puéricultrice, Infirmière, Psychomotricien) OUI NON
- pour les postes Administratifs OUI NON
- Autres : (préciser)

La Déclaration d'engagement de l'Acepp®



DÉCLARATION D'ENGAGEMENT⁷

Les Collectifs ACEPP s'engagent !

La "Déclaration d'engagement Acepp" propose aux Collectifs des repères **autour de la COÉDUCATION, du VIVRE ENSEMBLE et de l'INNOVATION.** Chaque Collectif est libre de définir les conditions de sa mise en œuvre. Un Collectif peut être une structure d'accueil, une action parentalité, une initiative qui associe des enfants, des parents, des professionnels et des partenaires ancrés dans un territoire. Le Collectif agit dans un cadre non marchand.

La "Déclaration d'engagement Acepp" s'inscrit dans le cadre de la Convention des Droits de l'Enfant, des deux Chartes Nationales de l'Accueil du Jeune Enfant et de La Parentalité et intègre les enjeux du Développement Durable. Cet engagement s'articule autour de **4 dynamiques qui se complètent, se croisent, se nourrissent mutuellement.**

AVEC, PAR ET POUR LES ENFANTS

Chaque enfant est accueilli dans la reconnaissance et le respect de sa personne, dans la continuité éducative entre sa vie familiale et la vie sociale.

Tous les enfants sont invités à participer à une vie de groupe conviviale et à explorer le monde qui les entoure dans sa diversité :

- Par l'éveil à l'autre, l'attention, l'entraide et la coopération
- Par l'éveil sensoriel, culturel et artistique
- Par l'éveil à la nature et le respect de l'environnement

Le Collectif est porté par l'ensemble de leurs actrices et acteurs (enfants, parents, professionnels et partenaires).

Le Collectif met en place un accueil de qualité qui permet à chaque enfant de grandir et rencontrer les autres.

En savoir +



AVEC, PAR ET POUR LES COLLECTIFS

Le Collectif respecte les textes réglementaires en vigueur ainsi que les textes de référence tout en étant force de proposition et d'innovation.

LE COLLECTIF ORGANISE, GARANTIT ET PROMUEUT :

- L'accueil de tous dans le respect et la reconnaissance de la diversité des enfants et des familles dans une démarche d'entraide et de coconstruction
- La responsabilité éducative partagée entre les parents et les professionnels
- La coéducation, la contribution à la réflexion « parentalité et société »
- Une participation des parents et une gouvernance démocratique
- La reconnaissance de la place des professionnelles
- La diversité des pratiques et propositions faites aux familles
- Une démarche d'innovations au plus près des familles
- Une implication du Collectif sur son territoire
- La non lucrativité de son activité
- La coopération avec les différents partenaires et acteurs locaux
- Une démarche de développement durable
- Une implication dans le réseau Acepp

AVEC, PAR ET POUR LES PARENTS

Chaque parent est avant tout parent de son enfant.

Il est accueilli au sein d'un Collectif dans une démarche de coéducation et dans le respect de sa singularité.

Chaque parent rencontre d'autres parents, partage des expériences, participe à l'entraide et contribue à la vie sociale du Collectif.

Chaque parent en tant que membre de la communauté d'adultes (professionnels et parents), prend soin de tous les enfants et contribue à la réflexion et aux choix éducatifs du Collectif.

Chaque parent, en tant que membre associatif, peut s'engager et prendre des responsabilités au sein du Collectif et sur les territoires.

Le Collectif encourage les parents à construire leur parcours à travers la diversité des propositions d'accueil et d'accompagnement.

Le Collectif reconnaît et favorise toutes formes de participation.

AVEC, PAR ET POUR LES PROFESSIONNEL·LES

L'équipe professionnelle est garante de la mise en œuvre de l'accueil de tous les enfants et leurs familles :

- Elle veille au premier accueil dans une volonté d'accès à tous et de continuité entre vie à la maison et vie du Collectif. Les identités culturelles de chacun, enfant ou adulte, sont valorisées
- Elle organise la vie quotidienne en accompagnant chacun vers un bien vivre ensemble
- Elle encourage la participation des parents selon leurs possibilités et choix
- Elle contribue à la vie et à la gestion du Collectif dans une démarche de continuité et de pérennité
- Elle anime le projet d'accueil en le transmettant et en le partageant avec tous (parents, professionnels et partenaires)

Le Collectif organise et garantit :

- Une équipe diversifiée : genre, cultures, âges, formations, expériences...
- Des conditions de travail respectueuses et favorables
- Des temps de réflexion en équipe et avec les parents
- Un accès facile et régulier à la formation

www.acepp.asso.fr

Les fédérations de l'Acepp

ACEPP Nationale : 01.44.73.85.20 mel : info@acepp.asso.fr site : www.acepp.asso.fr



Vos contacts dans le réseau Acepp

Département	Nom	Téléphone	Mel	Site
03/15/43/63	Acepp Auvergne	04 73 37 83 28	coordo@aceppauvergne.com	www.acepp.asso.fr/acepp-auvergne/
04	Alpe Acepp 04	04 92 34 52 97	acepp04@asso-alpe.fr	www.asso-alpe.fr
05	Alpaje Acepp05	04 92 53 76 97	alpaje@alpaje-acepp05.fr	http://alpaje-acepp05.fr/
07/26	Acepp ADeHL	04 75 38 76 94	com@reseau-enfance.org	www.reseau-enfance.com
14/50/61	Acepp Calvados Manche et Orne	02 31 97 67 46	acepp.normandie@gmail.com	
17	Acepp 17	05 46 87 20 05	acepp17.asso@gmail.com	www.acepp17.com/
18	Arppe en Berry Acepp 18	02 48 30 77 95	info@arppeenberry.org	http://www.arppeenberry.org/
29	Acepp 29	02 98 55 00 57	acepp29@gmail.com	http://www.acepp29.fr/
31	Cocagne Acepp 31	05 61 72 62 03	contact@cocagne31.org	www.cocagne31.org
33/47	Acepp 33/47	05 56 49 16 42	acepp33.47@orange.fr	www.acepp.asso.fr/acepp-33-47
37	Achil Acepp 37	02 47 55 96 11	contact@achil.fr	www.achil.fr
38	Acepp 38	04 76 35 02 32	contact@acepp38.fr	www.acepp38.fr
46	FCP Lot Acepp 46	05 65 33 64 00	fedecrepalot@gmail.com	www.creches-du-lot.fr/
65	Pyrene Acepp 65	06 26 15 63 71	odile.peneau@aol.com	
69	Acepp Rhône	04 72 73 05 10	info@acepprhone.fr	http://acepp-rhone.fr/
73/74	Acepp 74-73	04 50 23 20 87	contact@acepp74.fr	www.acepp74.fr
81	Acepp 81	05 63 48 73 14	acepp81@gmail.com	http://acepp81.fr
83	Acepp 83	06 48 39 41 50	acepp83.acepp@gmail.com	http://acepp83.fr
86	Acepp 86	05 49 01 61 04	acepp86.yichalalen@orange.fr	www.acepp.asso.fr/acepp-86
91	Acepp 91	09 73 53 85 95	info@acepp91.org	www.acepp.asso.fr/acepp-91
Hauts de France	Colline Acepp	03 74 09 90 80	contact@colline-acepp.org	www.colline-acepp.org
Ile de France sauf 91	Acepp Ile de France	01 40 09 60 60	acepprif@acepprif.org	www.acepprif.org

LES RESSOURCES www.acepp.asso.fr



Réseau Nos Actions Ressources Formation Services



Devenir adhérent

Créer une crèche ... une micro-crèche

Où nous trouver ?

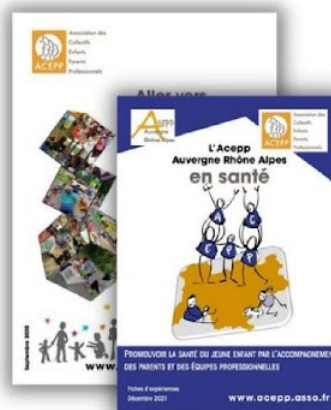
LES GAZETTES



LES CONFÉRENCES EN LIGNE



LES PUBLICATIONS



aceppnationale



acepp_nationale



acepp_nationale



Acepp_Nationale

LES RESSOURCES POUR LES ADHÉRENTS

DES LETTRES, DES WEBINAIRES, UN SITE DÉDIÉ, DES BOITES À DOC, DES CRIÉES...

www.acepp.asso.fr/adherents

Les Cartes Les Publications Formation Les services Boîte à docs Les webinaires Les criées Les lettres



Vous êtes sur

"Espace dédié aux adhérents Associations et SCIC" du réseau ACEPP

↳ Aller sur le site public www.acepp.asso.fr

Nouveau

A partir de 2023 vous pouvez saisir les informations de cette adhésion et payer notamment en ligne par carte bancaire si vous le souhaitez.

Pour les nouveaux adhérents : uniquement en version papier pour la première année.

Avant de commencer, il faut avoir

- L'email associé au compte Acepp (voir point suivant)
- Le budget prévisionnel 2023 (ou à défaut le total des dépenses 2023 - classe 6) pour calculer le montant de l'adhésion (pour

les associations déclarées)

Comment calcule-t-on le montant d'adhésion

Pour une association déclarée : $35,00 \text{ €} + 0,002 \times \text{total des dépenses}$

Exemple :

- le budget de l'association est de 300.000 €
- **Le montant de l'adhésion est de $35,00 \text{ €} + 600,00 \text{ €} (300000 \times 0,002) = 635 \text{ €}$**

Récupérer l'email de l'association associé à votre compte Acepp

Récupérer l'email que nous avons enregistré dans la base "Acepp" (souvent communiqué via le dernier bulletin d'adhésion). C'est cet email qui sert à vous identifier.

Pour le récupérer :

- Celui-ci figure sur la lettre d'adhésion que vous avez reçue.
- sinon faites une demande par un mel à info@acepp.asso.fr en précisant le nom de l'association, le code postal - la réponse peut prendre 24 heures.

S'assurer que vous avez accès à cet email. Toutes les infos et notamment le mot de passe seront envoyées sur cet email.

Se connecter sur son compte : Cliquer sur le lien : [Se connecter](#).

La première fois, vous devrez créer votre compte.

Consultez l'aide : [Pas à pas - adhérer via la plateforme Assoconnect](#)



Votre cotisation 2023

La Cotisation fixe annuelle obligatoire (Cette cotisation comprend un abonnement à la Gazette pour 1 an)	35 €
+ La Cotisation variable en fonction du total des dépenses prévisionnelles 2023 Total des dépenses ⁽²⁾ de -----X 0,002 ⁽³⁾	----- € Arrondi à l'euro supérieur
TOTAL des Cotisations (fixe + variable)	----- €
Complément d'abonnement ⁽⁴⁾ à La Gazette de l'Acepp	
<input type="radio"/> 5 exemplaires de chaque numéro	Rajouter 40 €
<input type="radio"/> 10 exemplaires de chaque numéro	Rajouter 60 €
TOTAL (Cotisation + complément d'abonnement)	----- €

50 % de cette cotisation est reversée à votre association fédérative départementale ou régionale si elle existe dans le cadre du réseau ACEPP.

Paiement par

Chèque :
 (Joindre votre règlement à l'ordre de l'ACEPP)

Virement ⁽⁵⁾:
 (Précisez le code postal et le nom de l'association lors de votre virement)

Date, signature et tampon
 Le/La Président(e) :

J'autorise l'Acepp à communiquer à notre partenaire SMACL- Assurance le mèl de l'association.

² Pour les associations à activités multiples, ne prendre en compte que les dépenses occasionnées par l'activité « Enfance ».

³ Par exemple en 2023, le total des dépenses (ou charges d'exploitation) est de 100.000 € - la cotisation est de 235 € (35,00 € + 100000 € x 0,0020).

⁴ La Gazette est votre support de communication. Abonnez-vous à suffisamment d'exemplaires pour que parents et professionnels puissent la lire et alimenter votre réflexion.

⁵ Banque : Crédit coopératif - IBAN FR76 4255 9100 0008 0028 7769 048 BIC : CCOPFRPPXXX